

*L'ajournement*

Selon Sandy Lewis, conseiller politique auprès d'Environnement Canada, le ministère veut prendre ses distances par rapport à toute prise de décision en cours. «Nous ne voulons pas embarrasser notre ministre ou favoriser notre point de vue», affirme M. Lewis.

Le Comité d'étude interministériel sur l'environnement examine des emplacements portuaires éventuels sur le littoral de la mer de Beaufort. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie lui aussi les emplacements choisis par Gulf, dont Roland Bay et King Point, en plus de Stokes.

L'article se termine ainsi:

Rien n'oblige à prendre la décision à la fin de mars, conclut M. Lewis.

Une fois celle-ci prise, «nous devons nous y conformer».

Nous avons la décision de l'Office national de l'énergie, nous avons le long rapport de la Commission d'enquête Berger, généralement bien accepté, en plus des associations écologiques et des groupements autochtones qui sont en faveur de l'exclusion de ces terres. Mais, depuis des années, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soutient les intérêts de Gulf à Stokes Point, dont la demande, semble-t-il, doit être entendue à Ottawa vendredi prochain. Fait à signaler, on veut prendre en considération la portée du projet non seulement sur le parc national mais aussi sur les droits des autochtones.

Le 25 février dernier, un article de Lee Selleck dans le *Native Press* portait la manchette suivante: «Nos droits sont battus en brèche par la déclaration sur la portée du projet». Voilà donc disparues les négociations à l'amiable en ce qui concerne les droits des autochtones et la création d'un parc. Pourtant, les sociétés Gulf, Esso et autres ont l'embaras du choix quant aux endroits possibles. Le 25 février, Gulf m'adressait un télex dont je lis un passage:

Voici la proposition du Gulf en vue d'aménager une base de ravitaillement maritime à Stokes Point et la teneur de la déclaration sur la portée écologique du projet, où l'on trouve toute une gamme d'options à longue échéance pour la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel dans le Nord, en cas de découverte de gisements suffisamment abondants pour être rentables.

Quant à l'énoncé des incidences environnementales, il en sera traité comme prévu dans le cadre de l'évaluation écologique du gouvernement fédéral.

● (1825)

La situation est la suivante. La société Gulf, cédant d'après ce que j'ai compris aux pressions des fonctionnaires fédéraux, a décidé de présenter une demande en vue d'obtenir une concession à Stokes Point. Son projet initial était de se ménager un accès à un certain nombre de carrières et de construire une route où elle pourrait installer des pipe-lines qui seraient ainsi reliés à l'itinéraire Dempster. Elle a maintenant diminué de beaucoup l'ampleur de ce projet en disant: «Ne venez pas nous embêter. Nous voulons simplement disposer d'un site où installer 50 hommes. Nous n'avons pas l'intention d'y amener des avions à réaction 767 ni un grand nombre d'hélicoptères. Nous ne causerons pas trop de dommage à l'environnement.» Mais, d'après les informations qu'elle a elle-même données, l'obtention de ce site restreint ne serait qu'un premier pas. Elle veut, en effet, nuire aux revendications des autochtones et aux efforts visant à créer un parc national. Or, quiconque est de bonne foi, y compris le ministre, doit bien reconnaître qu'une fois le site aménagé et Stokes Point transformé en port en eau profonde, les installations seront utilisées à longueur d'année. La société se mettra alors à réclamer des routes parce que le brouillard, la glace ou la neige empêcheront ses avions à réaction d'atterrir et, une fois qu'une route aura été construite, elle dira: «Nous avons la route, maintenant, nous voulons un pipeline.» Comme disait le docteur MacTaggart-Cowan, il y a de

cela nombre d'années, l'Arctique est en train d'être rogné petit à petit.

J'ose espérer que le secrétaire parlementaire saura reconnaître l'importance de la très importante demande qui sera faite cette semaine. La société Gulf va présenter sa demande vendredi. Il semble que les fonctionnaires du ministère ont reçu un avis juridique indiquant que la société peut effectivement obtenir un droit d'accès provisoire sans qu'il soit nécessaire de modifier le décret voulant que ces terres soient réservées, lequel décret était basé sur des rapports préparés par l'Office national de l'énergie et par la commission Berger et qui ont coûté des millions de dollars aux contribuables canadiens. S'il a l'intention de permettre à la société Gulf de passer outre à ce décret, le ministre de l'Environnement n'a plus qu'à démissionner. Il s'oppose lui-même à ce projet et ses fonctionnaires s'y opposent eux aussi pour des raisons écologiques bien fondées. Je prie instamment le secrétaire parlementaire de faire sienne la position du ministre de l'Environnement et de prendre les mesures voulues pour régler cette question comme il se doit.

**M. Henri Tousignant (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je vais tâcher d'expliquer la situation au député.

La société Gulf Oil a soumis une demande d'approbation en principe pour installer une base maritime pouvant accueillir des navires de moyen à fort tirant d'eau à Stokes Point dans le nord du Yukon pour desservir ses installations de prospection au large des côtes, dont ses nouveaux systèmes de forage, son module conique d'implantation de forage et son caisson mobile conçu pour l'Arctique. La société a étudié d'autres sites le long des côtes de la mer de Beaufort et a conclu que Stokes Point constituait le meilleur emplacement pour répondre à ses besoins.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'est pas en faveur, à priori, de l'établissement d'une nouvelle base maritime d'approvisionnement à Stokes Point ou à n'importe quel autre emplacement sur le versant nord. Il est cependant obligé d'admettre que Gulf a besoin d'une nouvelle base maritime d'approvisionnement pour ses activités de prospection et de répondre à sa demande.

Après avoir accordé à la société Gulf des droits de forage et après lui avoir fixé des obligations précises, le gouvernement ne peut pas lui imposer maintenant des conditions déraisonnables d'exploitation et limiter effectivement l'exercice de ses droits. Par conséquent, les fonctionnaires du ministère, en collaboration avec des experts d'autres ministères, effectuent une étude en vue d'évaluer toute une variété de sites portuaires le long des côtes de la mer de Beaufort et notamment des emplacements, non seulement sur le versant Nord du Yukon mais aussi sur la côte des Territoires du Nord-Ouest. Il s'agit de déterminer aussi bien les besoins que le meilleur emplacement pour que Gulf puisse effectuer ses travaux de prospection.

On a à cet égard prévenu la société Gulf qu'on ne pourra prendre aucune décision tant que n'auront pas été analysés tous les facteurs importants, qu'on devra examiner tous les emplacements éventuels dans le cadre de cette étude qu'il faudra réduire au minimum le nombre des nouveaux sites afin de limiter les risques de perturbation, que ces plans devraient faire l'objet de consultations avec les gens concernés et qu'il